



CHARTRE QUALITE ESPACE MONT-BLANC POUR LES MANIFESTATIONS

Finalités

Il est envisagé que les manifestations organisées sur le territoire de l'Espace Mont-Blanc, soutenues ou non par ce dernier, se déroulent à l'avenir suivant des **modalités visant à minimiser leur impact sur l'environnement** tant au niveau local qu'au niveau global.

Cette initiative a pour but de favoriser les comportements responsables des organisateurs dans le cadre du projet de développement durable adopté par l'ensemble des composantes de l'EMB.

Les dits organisateurs obéiraient ainsi aux recommandations d'une « Charte éthique » et s'engageraient par contrat avec l'EMB à agir concrètement pour réduire l'impact de leur manifestation sur l'environnement.

L'adhésion à la Charte et l'engagement pris au titre du contrat feraient bénéficier l'organisateur d'un label de qualité différencié (bronze, argent et or, par exemple).

Processus d'obtention du label qualité EMB

1. Adhésion aux principes contenus dans la Charte éthique
2. Rédaction d'un contrat prenant en compte les mesures à prendre pour limiter l'impact de la manifestation
3. Evaluation par une commission de l'importance des engagements pris dans le cadre du développement durable
4. Délivrance du label qualité EMB (or, argent ou bronze)
5. Utilisation du label qualité EMB par l'organisateur dans les différentes phases de la manifestation : promotion, déroulement, compte rendu....

Produits proposés

- Charte éthique
- Contrat opérationnel
- Elaboration d'un logotype correspondant au label qualité EMB
- Projet graphique pour un écusson

LA CHARTE ETHIQUE

Elle établit les principes généraux auxquels les organisateurs doivent se référer pour la mise en place et le déroulement de leur manifestation en vue d'accéder au label qualité EMB.

Premières hypothèses pour la définition de la Charte

♣ Trois thèmes principaux :

1. Prise en compte du site et du territoire
2. Minimisation des nuisances
3. Réduction du gaspillage de matière et d'énergie (recherche de solutions alternatives)

♣ Des objectifs pour chaque thème

♣ Des actions exemplaires pour chaque point visé

1. Prise en compte du site et du territoire

Thèmes et objectifs	Actions exemplaires
1.1 Economie locale <ul style="list-style-type: none">• Favoriser et privilégier les options locales	<ul style="list-style-type: none">• Impliquer les acteurs locaux• Utiliser les produits du terroir• Privilégier les produits du territoire EMB s'ils ne sont pas disponibles au niveau local
1.2 Les lieux de la manifestation <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'éco-gestion des lieux de loisirs	<ul style="list-style-type: none">• Choisir des lieux en prenant en compte les impacts environnementaux, temporels et permanents• Mettre en place des structures temporaires d'accueil selon des principes minimisant l'emploi de matériels à élimination complexe et l'économie d'énergie et visant à l'économie d'énergie• Remettre en état le site après la manifestation• Privilégier le choix d'une structure permanente munie d'un éco-label européen pour le secteur de l'hôtellerie• Donner des informations sur la consommation d'énergie, la gestion des déchets, l'utilisation de éco-produits de nettoyage ...
1.3 Communication : <ul style="list-style-type: none">• Impliquer les populations locales et les participants à la manifestation	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser le site et le territoire par la promotion de la manifestation• Diffuser l'information sur les services offerts visant à diminuer l'impact de la manifestation sur l'environnement (transports collectifs, spécialement organisés, présence de pistes cyclables, location de vélos, ...)• Rendre compte aux populations des retombées économiques de la manifestation

2. Minimiser les nuisances

Thèmes et objectifs	Actions exemplaires
2.1 Eaux <ul style="list-style-type: none">Garantir le maintien de la qualité des eaux et des berges	<ul style="list-style-type: none">Eviter le déversement de produits dans les eaux ...Gérer convenablement tout le système d'écoulement des eaux noires et blanchesEviter l'utilisation de masse des berges en organisant des circuits appropriés
2.2 Air <ul style="list-style-type: none">Garantir le maintien de la qualité de l'air en minimisant les émissions polluantes	<ul style="list-style-type: none">Réduction des transports de marchandise (par exemple, longueur des parcours de la marchandise)Eviter de favoriser les transports de marchandise par avion en choisissant des produits locaux ou a filière courte et moyenne
2.3 Déchets : <ul style="list-style-type: none">Limitier les quantités des matières consommées	<ul style="list-style-type: none">Organiser le tri sélectif sur le site de la manifestationInsérer le matériel trié dans une filière de traitement adaptéeExclure toute destruction sur place (feux)Choisir des produits avec des emballages réduitsChoisir des solutions pérennes, démontables et réutilisables
2.4 Sols : <ul style="list-style-type: none">Préserver les fonctions des sols et prévenir leur dégradation	<ul style="list-style-type: none">Eviter d'augmenter l'imperméabilisation des sols par la mise en place de structures permanentesEviter la compactation des sols en dehors des surfaces nécessaires au déroulement de la manifestationS'assurer que le piétinement hors des sentiers soit strictement interditLimitier l'introduction de substances dangereuses dans le solRemettre en état les sols dégradés suite aux manifestations

3. Réduire le gaspillage de matière et énergie

Thèmes et objectifs	Actions exemplaires
3.1 Energie <ul style="list-style-type: none">Choisir des solutions épargnant l'emploi d'énergie fossile	<ul style="list-style-type: none">Ne pas utiliser la vaisselle en matière plastiqueFavoriser les installations utilisant de l'énergie renouvelableFavoriser les options moins dissipatrices d'énergie, par exemple dans l'illumination et l'éclairage
3.2 Emploi de matières premières : <ul style="list-style-type: none">S'interroger sur l'origine des matériaux en privilégiant l'origine locale et le recyclable	<ul style="list-style-type: none">Privilégier des matériaux recyclésChoisir des produits dont la teneur en substances toxiques est limitéeUtiliser le bois d'origine locale et/ou issu de forêts gérées durablementPrivilégier la communication électronique, communiquer par affiches ou par journauxEconomiser le papier, utiliser du papier éco-certifié (pour grand public) et imprimé avec de l'encre végétalePour la diffusion interne, utiliser du papier recycléChoisir des produits avec des emballages réduits, éviter leur multiplication
3.3 Transports : <ul style="list-style-type: none">Réduire l'utilisation des moyens de transports polluants et la consommation des carburants fossiles	<ul style="list-style-type: none">Donner des alternatives à la voitureFavoriser les transports collectifsPromouvoir la marche à pied

LE CONTRAT

Le contrat opérationnel est un **document personnalisé** préparé par les organisateurs de la manifestation à partir des principes édictés par la Charte en tenant compte de leur volonté et de leurs possibilités.

L'EMB peut être amené à donner un support technique si l'organisateur le souhaite.

Le contrat devra être établi sur la base d'un schéma comprenant :

1. **l'identification des impacts potentiels** que la manifestation pourrait avoir sur l'environnement et le milieu naturel dans toutes ses phases ;
2. **la définition précise des mesures de minimisation des impacts** que l'organisateur s'engage à réaliser ;
3. **la quantification des économies de matières premières et d'énergie** à réaliser au travers de la réalisation du contrat ;
4. **l'évaluation des actions envisagées** pour soutenir la pérennité de l'initiative.

L'organisateur qui souscrit le contrat s'engage à appliquer les actions définies dans le contrat et accepte le principe d'être contrôlé et d'avoir des comptes à rendre.

Le contrat devra avoir la plus grande diffusion possible et être intégré dans les dossiers de presse préparés à l'occasion de la manifestation.

LE LABEL DE QUALITE EMB

C'est un **logotype décliné en or, argent et bronze** selon le niveau d'engagement soutenu par l'organisateur de manifestation pour réduire les nuisances et favoriser le développement durable local.

Le niveau est attribué par une commission de l'EMB, évaluant le degré d'engagement par rapport à :

- La réduction des nuisances au niveau local (bruit, déchets, trafic, ...) et au niveau global (CO2, valorisation de la filière courte et kilométrage économisé, ...)
- Le soutien à l'économie locale (filiale courte, produits du terroir, ...).

L'évaluation aboutit à l'attribution du label EMB.